

Règlement La Chouette Bleue
Ecole et collège
Année scolaire 2021/2022

Statuts, valeurs et laïcité

L'école de La Chouette Bleue est une école privée hors contrat, sous le statut associatif.

Les valeurs sont le respect profond des enfants dans leur individualité, le respect de leurs rythmes, de vie et d'apprentissage, la bienveillance, le développement de l'autonomie et la responsabilisation des enfants, le respect de la nature et de la planète par le contact avec la nature et les animaux et la sensibilisation à la réduction des déchets ; une éducation à la santé par la production et la consommation de produits bio et de saison.

L'école de La Chouette Bleue est laïque. Aucun enseignement religieux n'y est dispensé.
L'histoire des religions peut être abordée par contre en cours d'histoire, de façon neutre.

Inscription et frais de scolarité

Pour s'inscrire il faut remplir une fiche d'inscription disponible sur le site internet de La Chouette Bleue.

Les enfants sont acceptés à partir de 3 ans révolus, et propres.

Les frais de pré-inscription s'élèvent à 80 euros pour un enfant, 72 euros par enfant à partir de 2 enfants.
Ces frais incluent l'adhésion des deux parents à l'association La Chouette Bleue, valable pendant toute la scolarité de l'enfant au sein de l'établissement.

Aucun chèque n'est encaissé tant que l'inscription n'est pas définitive.

L'inscription est validée après entretien entre l'équipe éducative et les parents et le ou les enfants ainsi qu'au moins une journée passée dans la structure par l'enfant.

Les frais sont payés une seule et unique fois lors de l'inscription.

Il est demandé 60 € par an par enfant pour les fournitures scolaires à l'école, et 80€ au collège, à renouveler chaque année, et versés avec les frais de scolarité du mois de juin pour la rentrée suivante, ou lors de l'inscription.

Pour l'école, les frais de scolarité s'élèvent à 340€ par mois pour un enfant, 570€ pour 2 enfants et 830€ pour 3 enfants.

Pour le collège, les frais de scolarité sont de 370€ pour un enfant, 620€ pour 2 enfants, 900€ pour 3 enfants.

Le paiement de la scolarité se fait de septembre à juin (10 mois).

Les frais de scolarité pour les enfants du personnel sont : 241€ pour un enfant, 405€ pour 2 enfants, 590€ pour 3 enfants à l'école, et 262€ pour un enfant, 440€ pour 2 enfants et 639€ pour 3 enfants au collège.

Le paiement de la scolarité et de la garderie se fera par virement bancaire.

Le paiement de la scolarité se fait le 25 du mois pour le mois suivant (ex : paiement le 25 août pour le mois de septembre) et le paiement de la garderie se fait en début de mois pour le mois précédent (ex : 4 octobre pour le mois de septembre).

Réengagement :

Les parents doivent confirmer la poursuite de la scolarité de leur enfant au sein de La Chouette Bleue au plus tard le 30

avril de l'année en cours.

Passé ce délai, toute demande de radiation entrainera le paiement d'une pénalité d'un montant égal à 1 mois de frais de scolarité.

Radiation :

Il se peut que la scolarité au sein de l'école de La Chouette Bleue prenne fin, soit en décision conjointe avec les parents, soit sur décision de l'équipe éducative et du CA, soit sur décision des parents.

Si la décision est prise par les parents, ceux-ci devront payer le mois en cours ainsi que le mois suivant la décision.

Fournitures :

Il est demandé pour les enfants de la classe des 6-12 ans et les collégiens: une trousse avec le nécessaire (stylos des quatre couleurs, crayon gris, gomme, colle en tube, ciseaux, stylo plume, cartouches, effaceur...), règle 30 cm, équerre, rapporteur, calculatrice, une trousse de feutres et crayons de couleur.

Pour tous les enfants, il faudra apporter, **au nom de l'enfant (sur étiquette ou écrit dessus)** :

- 4 photos d'identité (sauf pour les collégiens)
- une gourde
- une caisse avec bottes, pantalon de pluie, Kway, gants, bonnet, jogging, baskets.
- un sac avec des vêtements de rechange (plusieurs tenues pour les petits, avec lingettes si accident de propreté) et sacs pour mettre les vêtements salis.
- un tablier de peinture uniquement pour les collégiens
- un oreiller, une petite couette et le linge de lit pour les enfants qui font la sieste
- un sac repas, goûter ...

A chaque période de vacances, les parents vérifient tout le matériel des enfants (cartable, caisse, sac de change et linge de lit) et lavent ce qui a besoin d'être lavé, remplacent et réapprovisionnent si besoin.

Horaires (merci de faire preuve de ponctualité) :

- L'école se déroule le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 16h30. **Les collégiens terminent à 17h30.**
- Garderie de 7h30 à 8h40 et de 16h30 à 18h30
- Accueil des enfants le matin entre 8h40 et 8h45
- Les enfants peuvent rentrer manger chez eux entre 12h30 et 14h environ
- Départ des enfants entre 16h30 et 16h40 pour échange avec les enseignantes (**17h30 pour les collégiens**)

Garderie

→ La garderie s'élève à 2 euros par heure.

La garderie commence au minimum à 7h30 et se termine au maximum à 18h30.

Les inscriptions se font sur le fichier dédié disponible sur la plateforme de communication.

Elles doivent être faites maximum le dimanche soir pour la semaine suivante.

Attention : S'il vous plaît, inscrivez vos enfants à la garderie uniquement si vous en avez besoin.

De plus, l'arrivée des parents signifie que la garderie prend fin et que les enfants sont sous leur responsabilité. Vous pouvez rester avec, afin de profiter de l'extérieur ou que votre enfant vous montre ce qu'il fait en classe, dans une limite de 20 minutes.

Les enfants passent en garderie à 16h40 si les parents ne sont pas là.
La garderie peut être facturée à la demi-heure pour 1 euro.

Calendrier scolaire

Il est décidé chaque année et communiqué en juin ou juillet aux parents. Il figure en annexe de ce règlement.

Communication :

- Espaces Slack de l'école et de chaque classe pour les documents, les informations, les photos et communiquer facilement les uns avec les autres ;
- Mail pour les informations dont on a besoin de garder un historique ;
- Téléphone pour les retards et absences (SMS de préférence)
- Rendez-vous si besoin, de la part des parents ou de l'enseignant.

Evaluation des acquis :

Il n'y a pas d'évaluation écrite, la validation des compétences se fait par observation des éducateurs et à travers les exercices.

Un livret vous sera communiqué 2 fois dans l'année, en janvier et juin. Une entretien avec la famille a lieu au mois de janvier. Au mois de juin, les entretiens n'ont lieu que si besoin de la part de l'enseignant ou de la famille.

Vous observerez aussi régulièrement les travaux de vos enfants, à travers leurs cahiers et classeurs que vous reprendrez le week-end, et rapporterez le lundi.

Enfin, chaque semaine, un bilan est réalisé avec les enfants et est noté sur leur plan de travail. Il est possible que du travail personnel au domicile soit demandé si l'enfant n'a pas atteint les objectifs de la semaine.

Absence des enseignants :

Si possible les parents gardent leur enfant, sinon il sera accueilli et les enfants seront répartis dans les autres classes.

Participation des parents :

Comme l'école est associative, les parents doivent prendre part au bon fonctionnement de la structure :

- en participant aux réunions ;
- en se proposant comme « parent délégué » : interlocuteur pour les nouvelles familles ou en cas de besoin, intermédiaire entre les parents et les enseignants ...
- en aidant à l'entretien des locaux (ménage, petits bricolages, jardinage...)
- en proposant des ateliers pédagogiques
- en proposant et organisant des sorties ou évènements
- en aidant lors des portes ouvertes
- en adhérant au Conseil d'Administration pour aider à la gestion de l'école et des projets ...

Un nombre d'heures à « donner » à La Chouette Bleue est fixé chaque année (en fonction des besoins et du nombre de familles).

Il vous sera communiqué par la personne responsable de la gestion des inscriptions à ces différentes tâches. Vous pourrez vous inscrire et réaliser le décompte des heures offertes sur un document modifiable en ligne. Nous comptons sur vous pour une répartition homogène des heures afin qu'il y ait toujours quelqu'un répondant présent pour chaque besoin.

Conseil d'Administration et parents délégués :

La Chouette Bleue est une association, gérée par un Conseil d'Administration, auquel les parents peuvent se rattacher (candidatures à signaler lors de l'Assemblée Générale qui se tient chaque année en septembre/octobre).
Les statuts vous sont communiqués et sont consultables sur demande.

Il existe aussi des parents délégués volontaires, qui sont les interlocuteurs privilégiés pour les nouvelles familles, si besoin de médiation entre les parents et les enseignants, pour diverses informations ...

Les coordonnées des parents délégués et des membres du Conseil d'Administration sont affichées à l'école et communiquées sur Slack.

Soin et entretien du matériel :

Les enfants doivent respecter leur lieu de vie ; ils participeront eux aussi à l'entretien des locaux (dépoussiérer, balayer, s'occuper du linge...)
Le jardin et la maison sont grands. Les accès sont limités, les enfants doivent se déplacer dans les zones autorisées.

Jeux extérieurs :

Les enfants peuvent apporter, pour la récréation et la garderie, trottinette, ballon de foot et jeux extérieurs s'ils le désirent. (L'équipe éducative jugera de la dangerosité éventuelle d'un jeu et pourra en demander la suppression)

Assurance :

Les enfants doivent avoir une assurance responsabilité civile.

Stationnement :

Merci de ne pas stationner devant les grilles de l'école.

Médication :

- granules et gel arnica (autorisation)
- désinfectant
- nettoyage au savon de Marseille

Merci de bien remplir les fiches de renseignements, renseignements médicaux, spécifiant les problèmes de santé et allergies.

Veuillez noter que pour des raisons de contagion entre enfants, l'éviction scolaire est applicable selon l'arrêté interministériel du 3 MAI 1989 (voir le site internet legifrance.gouv.fr).

En cas de traitement médicamenteux, une ordonnance (avec date et signature du docteur) doit être fournie et jointe avec le traitement indiqué dans le cahier de liaison de l'enfant avec nom et signature des parents.

Sorties scolaires :

→ Pendant les horaires scolaires : médiathèque, musée, sortie nature, sortie sciences, spectacle : selon les besoins, une participation aux frais pourra vous être demandée.

Il est demandé aux enfants de plus de 6 ans de souscrire à un abonnement Transvilles pour les moins de 25 ans (Pass and Go), pour faciliter les déplacements en bus et Tram pendant le temps scolaire.

Photo de classe :

Une grande photo de classe et une photo individuelle et avec les fratries, et des photos en situation vous seront proposées à la vente, au printemps.

Droit à l'image :

Dans le cadre des activités de l'école, des photos peuvent être réalisées. Nous sollicitons donc votre autorisation pour que votre enfant puisse apparaître sur des photographies à l'intérieur de l'école (panneaux d'affichage, photos de classes) mais aussi à l'extérieur (presse, Blog, site internet...).

Je, soussigné, parent de

autorise mon enfant à apparaître sur des photos concernant l'école.

n'autorise pas mon enfant à apparaître sur des photos concernant l'école.

RESPECT DU RÈGLEMENT :

En signant ce règlement, vous l'acceptez et vous engagez à en respecter les termes.

Si les termes de ce contrat ne sont pas respectés, un rappel vous sera communiqué.

Si malgré le rappel au règlement celui-ci n'est toujours pas respecté, un rendez-vous avec l'équipe sera organisé, et les conséquences pourront aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant de l'établissement.

Date : **Signatures :**

Mise à jour du 29 juin 2021.

Calendrier scolaire 2021-2022

www.vacances-scolaires-education.fr

ZONE A

Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B

Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C

Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

SEPTEMBRE 2021	OCTOBRE 2021	NOVEMBRE 2021	DÉCEMBRE 2021	JANVIER 2022	FÉVRIER 2022	MARS 2022	AVRIL 2022	MAI 2022	JUIN 2022	JUILLET 2022	AOÛT 2022
MER 1	VEN 1	LUN 1	MER 1	SAM 1	MAR 1	MAR 1	VEN 1	DIM 1	MER 1	VEN 1	LUN 1
JEU 2 <i>Rentrée</i>	SAM 2	MAR 2	JEU 2	DIM 2	MER 2	MER 2	SAM 2	LUN 2	JEU 2	SAM 2 <i>Fête</i>	MAR 2
VEN 3	DIM 3	MER 3	VEN 3	LUN 3 <i>Sans enseignés</i>	JEU 3	JEU 3	DIM 3	MAR 3	VEN 3	DIM 3	MER 3
SAM 4	LUN 4	JEU 4	SAM 4	MAR 4	VEN 4	VEN 4	LUN 4	MER 4	SAM 4	LUN 4	JEU 4
DIM 5	MAR 5	VEN 5	DIM 5	MER 5	SAM 5	SAM 5	MAR 5	JEU 5	DIM 5	MAR 5	VEN 5
LUN 6	MER 6	SAM 6 <i>Ménage</i>	LUN 6	JEU 6	DIM 6	DIM 6	MER 6	VEN 6	LUN 6	MER 6	SAM 6
MAR 7	JEU 7	DIM 7	MAR 7	VEN 7	LUN 7	LUN 7	JEU 7	SAM 7	MAR 7	JEU 7	DIM 7
MER 8	VEN 8	LUN 8	MER 8	SAM 8	MAR 8	MAR 8	VEN 8	DIM 8	MER 8	VEN 8	LUN 8
JEU 9	SAM 9	MAR 9	JEU 9	DIM 9	MER 9	MER 9	SAM 9	LUN 9	JEU 9	VEN 8	MAR 9
VEN 10 <i>18h Ab+réu</i>	DIM 10	MER 10	VEN 10	LUN 10	JEU 10	JEU 10	DIM 10	MAR 10	VEN 10	SAM 9	MER 10
SAM 11	LUN 11	JEU 11	SAM 11	MAR 11	VEN 11	VEN 11	LUN 11	MER 11	SAM 11	DIM 10	JEU 11
DIM 12	MAR 12	VEN 12	DIM 12	MER 12	SAM 12	SAM 12	MAR 12	JEU 12	DIM 12	LUN 11	VEN 12
LUN 13	MER 13	SAM 13	LUN 13	JEU 13	DIM 13	DIM 13	MER 13	VEN 13	LUN 13	MAR 12	VEN 12
MAR 14	JEU 14	DIM 14	MAR 14	VEN 14	LUN 14	LUN 14	JEU 14	SAM 14	MAR 14	MER 13	SAM 13
MER 15	VEN 15	LUN 15	MER 15	SAM 15	MAR 15	MAR 15	VEN 15	DIM 15	MER 15	VEN 14	DIM 14
JEU 16	SAM 16	MAR 16	JEU 16	DIM 16	MER 16	MER 16	SAM 16	LUN 16	JEU 16	VEN 15	LUN 15
VEN 17	DIM 17	MER 17	VEN 17	LUN 17	JEU 17	JEU 17	DIM 17	MAR 17	VEN 17	SAM 16	MAR 16
SAM 18	LUN 18	JEU 18	SAM 18 <i>Ménage</i>	MAR 18	VEN 18	VEN 18	LUN 18	MER 18	SAM 18	DIM 17	MER 17
DIM 19	MAR 19	VEN 19	DIM 19	MER 19	SAM 19	SAM 19	MAR 19	JEU 19	VEN 19	LUN 18	JEU 18
LUN 20	MER 20	SAM 20	LUN 20	JEU 20	DIM 20	DIM 20	MER 20	VEN 20	LUN 20	MAR 19	VEN 19
MAR 21	JEU 21	DIM 21	MAR 21	VEN 21	LUN 21	LUN 21	JEU 21	SAM 21	MAR 21	MER 20	SAM 20
MER 22	VEN 22	LUN 22	MER 22	SAM 22	MAR 22	MAR 22	VEN 22	DIM 22	MER 22	VEN 21	DIM 21
JEU 23	SAM 23	MAR 23	JEU 23	DIM 23	MER 23	MER 23	SAM 23 <i>Ménage</i>	LUN 23	JEU 23	VEN 22	LUN 22
VEN 24	DIM 24	MER 24	VEN 24	LUN 24	JEU 24	JEU 24	DIM 24	MAR 24	VEN 24	SAM 23	MAR 23
SAM 25	LUN 25	JEU 25	SAM 25	MAR 25	VEN 25	VEN 25	LUN 25	MER 25	SAM 25	DIM 24	MER 24
DIM 26	MAR 26	VEN 26	DIM 26	MER 26	SAM 26 <i>Ménage</i>	SAM 26	MAR 26	JEU 26	DIM 26	LUN 25	JEU 25
LUN 27	MER 27	SAM 27	LUN 27	JEU 27	DIM 27	DIM 27	MER 27	VEN 27	LUN 27	MAR 26	VEN 26
MAR 28	JEU 28	DIM 28	MAR 28	VEN 28	LUN 28	LUN 28	JEU 28	SAM 28	MAR 28	MER 27	SAM 27
MER 29	VEN 29	LUN 29	MER 29	SAM 29	MAR 29	MAR 29	VEN 29	DIM 29	MER 29	JEU 28	DIM 28
JEU 30	SAM 30	MAR 30	JEU 30	DIM 30	MER 30	MER 30	SAM 30	LUN 30	JEU 30	VEN 29	LUN 29
DIM 31	LUN 31	JEU 31	VEN 31	LUN 31	JEU 31	JEU 31	SAM 30	MAR 31	MAR 30	SAM 30	MAR 30
										DIM 31	MER 31

Jours fériés 2021-2022	La Toussaint	Armistice 1918	Noël	Jour de l'An	Lundi de Pâques	Fête du travail	Victoire 1945	Ascension	Lundi de Pentecôte	Fête nationale	Assomption
2021-2022	1er novembre 2021	11 novembre 2021	25 décembre 2021	1er janvier 2022	18 avril 2022	1er mai 2022	8 mai 2022	26 mai 2022	6 juin 2022	14 juillet 2022	15 août 2022

$P_1 = 8$ semaines
 $P_2 = 6$ semaines
 $P_3 = 6$ semaines
 $P_4 = 6$ semaines
 $P_5 = 10$ semaines

FORMULAIRE CONSENTEMENT RGPD

Ecole de La Chouette Bleue - 2021-2022

J'accepte que l'école de La Chouette Bleue, dont le responsable de traitement est Sarah Bader, la directrice, collecte, enregistre et traite les données à caractère personnel que je viens de renseigner dans ce formulaire ou dans les documents remis.

Je prends note que le traitement de mes données répond aux finalités suivantes :

- Gestion du dossier d'inscription scolaire de l'enfant ,
- Gestion de l'enfant durant toute sa scolarité au sein de l'école de La Chouette Bleue,
- Communication,
- Statistiques.

J'accepte que certaines de ces informations soient communiquées à des tiers extérieurs agissant pour le compte ou en lien avec l'école dans le respect des finalités précédemment énoncées.

Il convient de noter que vos données ne seront pas transmises à des fins commerciales.

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à ce votre enfant ne soit plus soumis à l'obligation scolaire, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Je vous informe que vous disposez d'un droit d'accès à toutes les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de ce formulaire ou dans les documents remis. Vous disposez également d'un droit de retrait de votre consentement à tout moment, de rectification, d'opposition, de restitution et de suppression de vos données en faisant votre demande auprès de la directrice.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

A défaut de consentement quant à la collecte et au traitement de vos données, l'école ne sera pas en mesure de traiter votre demande.

Date :

Nom-prénom / Signature :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SANITAIRES : **ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

Ces informations restent confidentielles mais pourront être divulguées aux professionnels de santé si nécessaire ou en cas d'urgence.

1/ ANTÉCÉDENTS DE L'ENFANT : de la naissance, jusqu'à ce jour (préciser l'année).

A/ MÉDICAUX :

.....
.....
.....
.....

B/ CHIRURGICAUX :

.....
.....
.....
.....

C/ AUTRES : (difficultés, déficit moteur...)

.....
.....
.....

2/ ALLERGIES, INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES OU AUTRES (acariens, pollens, eczéma ...)

Précisez la date d'apparition, le traitement éventuel (le nom), la fréquence d'administration (matin, midi ou soir) et la périodicité (1 fois par jour, par semaine ...) :

.....
.....
.....
.....

3/ PROBLEMES DE SANTÉ ACTUELS :

.....
.....
.....
.....
.....

4/ TRAITEMENTS ACTUELS : précisez le nom, la fréquence et la périodicité :

.....
.....
.....
.....

5/ AUTRES : (Suivi par un professionnel de santé, ...)

.....
.....
.....
.....

Veillez noter, s'il vous plaît, que pour des raisons de contagion entre enfants, l'éviction scolaire est applicable selon l'arrêté interministériel du 3 MAI 1989 (voir le site internet legifrance.gouv.fr).

ATTENTION : En cas d'urgence, l'état de santé de votre enfant prime.

Avec votre accord, en signant cette feuille, LES SECOURS seront donc appelés EN PREMIER ET VOUS SEREZ PRÉVENU ENSUITE, le plus rapidement possible.

FAIT A :

LE :

SIGNATURES DES PARENTS :



Ecole et Collège de La Chouette Bleue
133 rue Jean Jaurès
59224 THIAN
06.11.40.82.41

Fiche de renseignements
Année scolaire 2021-2022

Merci de fournir une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile.

ÉLÈVE (S) : complétez plusieurs noms et prénoms si fratrie, sinon, laissez vide)

NOM : _____ Sexe : M F

Prénom : _____

Né(e) le : __/__/____ Lieu de naissance (commune et département) : _____

NOM : _____ Sexe : M F

Prénom : _____

Né(e) le : __/__/____ Lieu de naissance (commune et département) : _____

NOM : _____ Sexe : M F

Prénom : _____

Né(e) le : __/__/____ Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLES LÉGAUX :

Mère : NOM de jeune fille : _____ Autorité parentale : Oui Non

NOM marital (nom d'usage) : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____ Téléphone travail : _____

Email : _____

Père : Autorité parentale : Oui Non

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse (si différente de celle de la mère) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____ Téléphone travail : _____

Email : _____

Autre responsable légal (personne physique ou morale) Autorité parentale : Oui Non

Organisme ou personne : _____

Fonction : _____ Lien avec l'enfant : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Téléphone portable : _____

Email : _____

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT À LA SORTIE

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

Soins apportés à votre enfant :

En cas de chute ou de blessure légère nous pouvons intervenir à l'école en appliquant ou en proposant divers soins.

Granules d'Arnica:

- J'accepte que mon enfant prenne des granules en cas de chute ou de coup.
- Je refuse que mon enfant prenne des granules d'arnica.

Gel Arnica :

- J'accepte que l'on applique de l'Arnica à mon enfant en cas de chute ou de coup.
- Je refuse que l'on applique de l'Arnica à mon enfant.

Allergies:

- Je certifie que mon enfant ne fait pas d'allergie.
- Mon enfant est allergique aux produits

suivants:

Dans tous les cas l'école s'engage à vous prévenir lorsqu'il sera fait usage de l'un de ces soins.

Fait le

Signatures :

ACCIDENT :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.
Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

En cas de nécessité de transfert dans un établissement hospitalier, nom de l'établissement :

.....

Autorisation d'anesthésie et d'intervention chirurgicale :

Je, soussigné(e)....., responsable légal de
l'enfant.....

Autorise l'anesthésie et l'intervention chirurgicale au cas où, victime d'un accident, son état le nécessiterait.

Fait à....., le.....

Signature :

NB : La signature de l'autorisation ci-dessus est facultative. Cependant, elle permet d'éviter d'attendre votre arrivée pour agir.